

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance publique du 12 DECEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 06 décembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Franckie DUGAST	X	Véronique DUGAST
Adeline LACHÉ	X	Anne-Sophie MENARD
Sophie MORNIER	X	Cyrille COCQUET
Geneviève SEGURA	X	Franck SAVARY
Isabelle BLAINEAU	X	Nathalie SECHER
Didier BOUTIN	X	Eric HERVOUET
Pierre BOIS	X	Cécilia GRENET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Steve OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20231212\_07

### Rapport 2022 de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU Vice-Président de la commission en charge des Moyens Généraux.

Ce dernier informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le 8 JAN. 2024

ID : 085-200081115-20231212-DEL20231212\_07-DE

Le rapport annexé à la délibération présente la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes de d'effectifs, de formation, de temps de travail, de promotion professionnelle, de rémunération...

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment les articles 61 et 77,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015,

Vu le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes au 31 décembre 2022 présenté,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2022.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 03/01/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée